

24 places
maximum

Révisions quinquennales pour les MNS organisées par la FNMNS en 2024

Service Administratif 09 87 88 24 59
Responsable Pédagogique 06 27 94 91 06
secretariat@ctfa-fnmns.fr

Pré requis

Le certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP MNS) est destiné aux titulaires du titre Maître-Nageur Sauveteur.

Contenu

La formation comporte du secourisme, du sauvetage, de l'animation en AAN ainsi que des informations sur le métier.

Objectifs

La formation permet de renforcer ses connaissances et de vérifier le maintien des aptitudes professionnelles dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation (AAN). Elle atteste des aptitudes suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics pour une période de cinq ans (Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur).



C.A.E.P.M.N.S.
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession
de Maître-Nageur Sauveteur

CAEP MNS - Dates de formation 2024

MOIS	SEMAINE	DATES	DEPARTEMENTS	VILLE
01 - AVRIL	15	8 - 9 et 10 avril 2024	Lot-Et-Garonne (47)	PUJOLS
02 - AVRIL	16	15 - 16 et 17 avril 2024	Landes (40)	BISCARROSSE
03 - JUIN	25	17 - 18 et 19 juin 2024	Gironde (33)	SAINT MEDARD EN JALLES
04 - OCTOBRE	43	21 - 22 et 23 octobre 2024	Gironde (33)	VILLENAVE D'ORNON
05 - DÉCEMBRE	50	9 - 10 et 11 décembre 2024	Gironde (33)	AMBARES ET LAGRAVE

Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045114257>

24 places
maximum

Service Administratif 09 87 88 24 59
Responsable Pédagogique 06 27 94 91 06
secretariat@ctfa-fnmns.fr

TARIFS DE FORMATION CAEP MNS - 2024				
TARIFS CTFA de la F.N.M.N.S. Formations CAEP MNS Mise à jour au 01/01/2024	Candidats non adhérents F.N.M.N.S.		Candidats adhérents F.N.M.N.S.	
	AUTOFINANCEMENT <u>sans prise en charge</u> ou financement par le CPF du candidat TARIF A	FINANCEMENT <u>avec prise en charge</u> (Employeur/OPCO AIF/Autres) TARIF B	AUTOFINANCEMENT <u>sans prise en charge</u> ou financement par le CPF du candidat TARIF A.2	FINANCEMENT <u>avec prise en charge</u> (Employeur/OPCO AIF/Autres) TARIF B.2
Frais de formation	155,00 €	230,00 €	130,00 €	230,00 €
Frais de dossier	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
<i>Les frais de dossier sont non remboursables</i>				
Total	175,00 €	250,00 €	150,00 €	250,00 €